ANIMAUX

● **Vends belles poules pondeuses rousses**, 9 € pièce, commande à partir de 10 - Tarif dégressif au-delà de 50. Livraison gratuite. **Tél. 07.83.55.66.54.**

● **Vends 4 chiots Pékinois, 3 mâles, 1 femelle**, nés le 25/11/2025 disponible fin janvier, non LOF, n° puce 250268743088136. Vendus pucés et vaccinés.Tél : 06.29.53.96.98 laisser message ou SMS.

● **Léo a disparu le 14 décembre entre 10h30 et 13h, rue Toupot de Béveaux** entre Devred et l'hôtel IBIS à Chaumont. Il n'est ni pucé, ni tatoué. Il est malade et tout stress peut agraver ses symptômes. Si vous l'avez aperçu ou récupéré pensant qu'il était abandonné. Merci de contacter le **06.46.66.14.61** afin qu'il retrouve sa famille et son frère. Très belle récompense.

● Vends **petites bottes de foin**, 2 € pièce, et paille 1.50 € (même en petites quantités) . Tél. 03.25.02.33.32 HR.

● Donne chèvre adulte. Tél.06.77.19.15.79

● **Cherche chien** à adopter caniche, bichon ...**Tél : 06.89.40.65.35**

SERVICES

● Assistance numérique à domicile : assistance matérielle téléphone /ordinateur : installation, périphériques, dépannage ; assistance logicielle, mise à jour, nettoyage, configuration ; formation et accompagnement. Offre découverte : frais de déplacements offerts pour une 1 ère intervention. Paul Sausseret 07.80.45.13.44 paulassistancenumerique@gmail.com

LES OFFICIERS MINISTERIELS

CHI070984-1

SARL BOISSEAU-POMEZ
SVV Agrément 2002-071
38, Rue Georges Furier – 10260 SAINT PARRES LES VAUDES
Tél. : 03.25.40.73.97 - Fax : 03.25.40.76.57

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Jeudi 22 Janvier 2026

À 9H00 ET À 14H00

BOIS - RAYONNAGES - STOCKAGE - MATÉRIEL DE BÂTIMENT - ÉCHAFAUDAGES - MACHINES À BOIS - MATÉRIELS AGRICOLES ET VINICOLES - OUTILLAGES

Photos et liste sur www.interencheres.com/10001
Exposition le Mercredi 21 Janvier 2026 de 14h à 16h au 38, Rue Georges Furier 10260 SAINT PARRES LES VAUDES
Vente en live sur www.interencheres.com/10001
et à l'Hôtel des Ventes au 1, Rue de la Paix 10000 TROYES

ANNONCES LEGALES

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification des limites territoriales entre les communes de Langres et Saints-Geosmes

Par arrêté n° 52-2025-12-00133 du 23 décembre 2025, est prescrite, du mardi 13 janvier 2026 à 9h00 au jeudi 29 janvier 2026 à 18h00, une enquête publique relative à une demande de modification des limites territoriales entre les communes de Langres et Saints-Geosmes. Cette enquête, ouverte en mairie de Langres et Saints-Geosmes, est organisée dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur le site internet de la mairie de Langres : https://langres.fr/enquete-publique-nouvelle-gendarmerie-et-limites-communales/
- sur le site internet de la mairie de Saints-Geosmes : https://www.saints-geosmes.com/
- sur le site internet de la Préfecture : https://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé aux mairies de Langres et Saints-Geosmes pendant toute sa durée. Le registre sera ouvert par le commissaire enquêteur le premier jour de l'enquête et clos par celui-ci à la fin de l'enquête. Les personnes intéressées pourront y consigner leurs observations, propositions ou contre-propositions ou les adresser par correspondance :

• à la mairie de Langres - place de l'Hôtel de Ville 52200 Langres - à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera au registre lors des permanences prévues aux dates indiquées ci-dessous ;

• par mail à l'adresse : pref-enquete-publique@haute-marne.gouv.fr

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le jeudi 29 janvier 2026 à 18h00.

M. Dario ZUGNO, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées :

Mairie de Langres :

• le mardi 13 janvier 2026 de 14h00 à 17h00

• le mercredi 21 janvier 2026 de 9h00 à 12h00

• le jeudi 29 janvier 2026 de 9h00 à 12h00

Mairie de Saints-Geosmes :

• le mardi 13 janvier 2026 de 9h00 à 12h00

• le mercredi 21 janvier 2026 de 14h00 à 17h00

• le jeudi 29 janvier 2026 de 15h00 à 18h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Marne (bureau des collectivités locales et de l'intercommunalité) et en mairie de Langres et de Saints-Geosmes. Ils seront également consultables sur les sites Internet de la préfecture, des communes de Langres et Saints-Geosmes à l'issue de l'enquête.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND SAINT-DIZIER, DER ET VALLÉES

(COMMUNE DE CEFFONDS)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il sera procédé à une enquête d'utilité publique, portant sur la dérivation des eaux et l'établissement de périmètres de protection du captage - forage Sauvage-Magny - alimentant en eau la commune de Ceffonds (communes associées d'Anglus et de Sauvage-Magny) et la commune de Soulaines-Dhuys, dans le département de l'Aube, par la communauté d'agglomération Grand Saint-Dizier, Der et Vallées.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront déposés, à la mairie de Ceffonds, pendant 17 jours consécutifs, du 14 janvier 2026 au 30 janvier 2026 inclus, aux heures d'ouverture de la mairie (sauf dimanches et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

M. Yannick PICARD, retraité du ministère de l'équipement, siégera, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, à la mairie de Ceffonds, le mercredi 14 janvier 2026, de 15 heures à 17 heures, le samedi 24 janvier 2026, de 10 heures à 12 heures et le vendredi 30 janvier 2026, de 14 heures à 16 heures, pour y recevoir les observations du public.

M. Patrick RAMBOUR, retraité de la fonction publique de l'État, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie concernée et à la communauté d'agglomération, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Marne.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU LAC DE CHARMES (SIALC)

COMMUNE DE NEUILLY-L'ÉVÊQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il sera procédé, simultanément, à :

1) une enquête d'utilité publique portant sur les travaux de création d'une station d'épuration [filtres plantés de roseaux], sur le territoire de la commune de Neuilly-l'Évêque, par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Lac de Charmes (SIALC) ;

2) une enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir et pour permettre la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés.

Les pièces du dossier et les registres d'enquêtes seront déposés dans la mairie de Neuilly-l'Évêque, pendant 32 jours consécutifs, du 13 janvier 2026 au 13 février 2026 inclus, aux heures d'ouverture de la mairie (sauf dimanches et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : https://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

M. Yves VAILLANT siégera en qualité de commissaire enquêteur titulaire à la mairie de Neuilly-l'Évêque, les mardi 13 janvier 2026, de 14 heures 30 à 16 heures 30, jeudi 22 janvier 2026, de 15 heures à 17 heures, mercredi 28 janvier 2026, de 10 heures à 12 heures, lundi 2 février 2026, de 14 heures à 16 heures, samedi 7 février 2026, de 9 heures à 11 heures et vendredi 13 février 2026, de 15 heures 30 à 17 heures 30, pour y recevoir les observations du public.

M. Claude MARTIN, géomètre-expert retraité, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées dans la mairie de Neuilly-l'Évêque et au siège du SIALC, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Marne.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU LAC DE CHARMES (SIALC)

COMMUNE DE NEUILLY-L'ÉVÊQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime, il sera procédé à une enquête publique en vue de l'institution des servitudes légales, sur terrains privés non bâtis, nécessaires aux opérations liées à la réalisation d'un réseau séparatif de canalisations souterraines publiques d'évacuation des eaux usées et pluviales, sur l'ensemble du territoire de la commune de Neuilly-l'Évêque, par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Lac de Charmes (SIALC).

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Neuilly-l'Évêque, pendant 32 jours consécutifs, du 13 janvier 2026 au 13 février 2026 inclus, aux heures d'ouverture de la mairie (sauf dimanches et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, à la mairie de Neuilly-l'Évêque.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : https://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

M. Yves VAILLLANT, retraité de la gendarmerie nationale, siégera en qualité de commissaire enquêteur titulaire à la mairie de Neuilly-l'Évêque, les mardi 13 janvier 2026, de 14 heures 30 à 16 heures 30, jeudi 22 janvier 2026, de 15 heures à 17 heures, mercredi 28 janvier 2026, de 10 heures à 12 heures, lundi 2 février 2026, de 14 heures à 16 heures, samedi 7 février 2026, de 9 heures à 11 heures et vendredi 13 février 2026, de 15 heures 30 à 17 heures 30, pour y recevoir les observations du public.

M. Claude MARTIN, géomètre-expert retraité, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Neuilly-l'Évêque et au siège du SIALC, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Marne.

COMMUNE D'AULNOY-SUR-AUBE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il sera procédé, simultanément, à :

- une enquête d'utilité publique portant sur la dérivation des eaux et l'établissement de périmètres de protection du captage - source des Roises - par la commune d'Aulnoy-sur-Aube ;
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles nécessaires à la réalisation de ces périmètres.

Les pièces du dossier et les registres d'enquêtes seront déposés dans la mairie d'Aulnoy-sur-Aube, pendant 17 jours consécutifs, du 28 janvier 2026 au 13 février 2026 inclus, aux heures d'ouverture de la mairie (sauf dimanches et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations sur les registres ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, à la mairie d'Aulnoy-sur-Aube, siège de l'enquête.

M. Claude MARTIN, géomètre-expert à la retraite, siégera en qualité de commissaire enquêteur titulaire à la mairie d'Aulnoy-sur-Aube, le mercredi 4 février 2026, de 14 heures 30 à 16 heures 30, le samedi 7 février 2026, de 9 heures 30 à 11 heures 30 et le vendredi 13 février 2026, de 14 heures à 16 heures, pour y recevoir les observations du public.

M. Régis LOUIS, cadre supérieur de banque à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées dans la mairie d'Aulnoy-sur-Aube, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Marne.

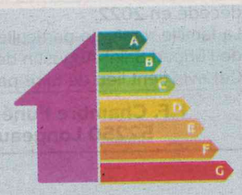

Attention à la durée de validité aux anciens DPE

Prévue par la loi "Climat et résilience", la refonte du DPE est intervenue le 1er juillet 2021. Ces changements vont provoquer un problème d'harmonisation entre anciens et nouveaux DPE.

La durée de validité de 10 ans va donc être réduite pour les anciens diagnostics.
Ceux réalisés avant le 1er janvier 2018 seront désormais caducs au 1er janvier 2023…
Les diagnostics effectués entre 2018 et fin 2020 ne seront valables que jusqu'au 1er janvier 2025.

CTI1425696-1

Petites annonces

jhm quotidien

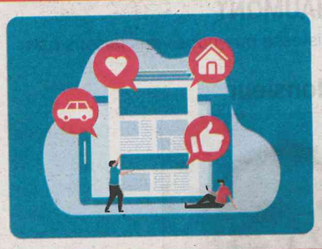

76% des biens vendus en moins d'un mois

À partir de 19€

Des formules adaptées à vos besoins

Bonnes affaires (biens de 1 à 149€) 19€
· 2 semaines (14 parutions consécutives)
· Forfait 1
· Photo gratuite

Bonnes affaires (biens de + 150 €) 39€
· 3 semaines (21 parutions consécutives)
· Forfait 1 + Forfait 2
· Photo et affichage vitrine gratuits

Immobilier / Véhicules 39€
· 3 semaines (21 parutions consécutives)
· Forfait 1 + Forfait 2
· Photo et affichage vitrine gratuits

Rencontres 39€
· 3 semaines (21 parutions consécutives)
· Forfait 1 + Forfait 2
· Domiciliation gratuite obligatoire

Bon de parution

À retourner à "jhm" Service Publicité, 14, rue du Patronage Laïque — 52000 Chaumont

Rubrique : .....
Date de parution : __ / __ / ____

Forfait 1

Forfait 2

1 € la ligne supplémentaire :

Informations

NOM.....
Prénom.....
Adresse.....
Code postal
Ville.....
Tél.....

❑ **Chèque bancaire** à l'ordre de « LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE
❑ **Carte bancaire** par téléphone ou en agence
❑ **Espèces** en agence

Offre réservée aux particuliers. Rédigez très lisiblement votre annonce e majuscules, une lettre par case, une case entre les mots, sans abréviatio y compris votre numéro de téléphone. Coupon, photo et règlement envoyer par courrier, par mail ou déposez votre règlement en agenc **Vos annonces doivent nous parvenir avant 17 h pour parutio le lendemain sur le jhm, et le vendredi avant 17 h pour parutio dimanche et lundi.**

petite-annonce@jhm.fr
03 25 03 86 40

quotidie